

SEANCE DU 06 MARS 2013

L'an deux mille treize le 06 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARNES, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BIGOT Pierre, Maire

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11

PRESENTS : MMES BOURGEON Françoise, REAU Mireille, MORTEAU Lysiane, DELORME Bénédicte, MM BOTTON Daniel, BIGOT Pierre, CHUPIN Jacques, LANDRY Laurent, PERCEAU Alain, RAULT Jean-Paul et TURPAULT Bernard.

QUORUM : 6

ABSENT EXCUSE : Néant

Ont donné pouvoir pour voter : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LANDRY Laurent

DATE DE CONVOCATION : le 25 février 2013

COMPTE RENDU AFFICHE EN MAIRIE LE : 11 mars 2013

APRÈS LECTURE LE PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE A ÉTÉ APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

MONSIEUR LE PRÉSIDENT À OUVERT LA SÉANCE ET EXPOSÉ CE QUI SUIT :

DEL/CM 2013-05 REFORME TERRITORIALE : AVIS A DONNER SUR L'ARRETE DE PROJET DE PERIMETRE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émis par Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres lui demandant de réunir son conseil municipal pour se prononcer sur l'arrêté préfectoral portant projet de modification du périmètre de la communauté de communes du Thouarsais, par adjonction de 15 communes issues des communautés de communes de l'Airvaudais, de l'Argentonnois et du Saint Varentais.

Considérant les objectifs de la Loi favorisant la constitution d'un ensemble ayant une taille suffisante sur un bassin de vie cohérent.

Considérant l'intérêt financier d'un tel rapprochement à l'heure où les réformes fiscales de l'Etat incitent aux regroupements (notamment s'agissant du FPIC)

Monsieur le Maire se déclare favorable à cet arrêté et propose à l'assemblée de se déterminer par un vote à bulletins secrets.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable (11 votant, 4 contre, 7 pour) à l'arrêté de périmètre n°20120347-0010CT du 12 décembre 2012 relatif au projet de modification du périmètre de la Communauté de Communes du Thouarsais, par l'adjonction de 15 communes issues des communautés de communes de l'Airvaudais, de l'Argentonnois et du Saint Varentais.

DEL/CM 2013-6 ADDITION NUMEROTATION MAISON RUE DE TALLOIS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émis par Monsieur HOULLIER Roger et Par Madame RAULT Mauricette souhaitant que leur adresse actuelle « 6 Rue Venelle des Peluches » soit modifiée comme suit : 8 Rue de Tallois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare favorable à cette requête afin de permettre aux véhicules de s'engager par la Rue de Tallois au lieu de suivre la rue Venelle des Peluches trop étroite pour accéder à leur habitation.

Il décide donc d'attribuer à la parcelle AC 37 l'adresse suivante : 8 Rue de Tallois et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour cette mise en place et prévenir les services concernés (Poste, cadastre, France TELECOM).

DEL/CM 2013-7 AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES RELATIFS A LA FAISABILITE DE LA REHABILITATION DU LOGEMENT SIS ROUTE DE POITIERS : FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'instruction budgétaire comptable « M14 » rend obligatoire l'amortissement des frais d'études lorsque celles-ci ne sont pas suivies de travaux d'investissement. La durée d'amortissement ne peut dépasser cinq ans.

Etant donné que les frais d'études relatifs à la faisabilité de la réhabilitation du logement sis route de Poitiers, enregistrés au compte 2031- n° inventaire 98 pour un montant de 956.80 euros ne seront pas suivis de travaux d'investissement, il propose d'adopter une durée d'amortissement d'un an et demande l'avis du Conseil municipal.

L'assemblée, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré se déclare favorable à cette proposition
Les écritures relatives à cette décision seront inscrites sur le BP 2013.

DEL/CM 2013-8 REFECTION COUVERTURE SALLE GILLES BAUDRON

Pour faire suite à la séance du 29 janvier dernier, compte tenu de l'état de la couverture de la Salle Gilles BAUDRON, Monsieur le Maire propose sa réfection. Le coût de cette opération est estimé à 13 403,57 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare favorable à cette proposition et charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide financière du Conseil Général pour la réalisation de ces travaux (suivant le plan de financement indiqué ci-dessous dont les montants seront inscrits sur le BP 2013) avant la signature de tout acte d'engagement ou bon de commande relatif à cette opération.

PLAN DE FINANCEMENT

| FINANCEMENT | MONTANT HT | MONTANT TTC |
|---------------------------------|------------|-------------|
| CONSEIL GENERAL (solde PROXIMA) | 6836.05 | 6836.05 |
| COMMUNE (autofinancement) | 4370.95 | 6567.52 |
| MONTANT DES TRAVAUX | 11207.00 | 13403.57 |

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commémoration des accords d'Evian sera célébrée le 19 mars prochain, un avis en informera la population.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a écrit à Monsieur le Sous-préfet pour l'alerter sur les excès de vitesses enregistrés par le radar pédagogique.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le SIVU RPI « Les Cinq Villages » a choisi l'application de la semaine des 4 jours 1/2 dès la rentrée 2013.

L'assemblée autorise Monsieur Philippe PERCEAU à utiliser le four à pain dans le cadre d'une réunion familiale et charge Monsieur le Maire de s'assurer des mesures de sécurité.

Suite à la réclamation d'un administré, le Maire rappelle les règles en vigueur pour l'entretien du fossé courant. Le Conseil confirme son intention de réexaminer la question lors des travaux sur l'aménagement foncier.

Le Maire signale à l'assemblée que la desserte téléphonique de la mairie va être modifiée de façon à permettre l'exécution de la démolition du bâtiment, première phase des travaux envisagés.

*Le secrétaire de séance,
Laurent LANDRY*

*Le Maire,
Pierre BIGOT*